



Un système national pour le bien-être des animaux d'élevage au Canada – 2019

Mars 2019



CONSEIL 
NSBEAE

Le présent document a été préparé par le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage. Créé en 2010, le CNSBEAE conseille les gouvernements et tous les autres acteurs de l'agriculture animale sur les questions de santé et de bien-être des animaux d'élevage au Canada. Il est cofinancé par des organisations non gouvernementales qui s'intéressent à l'agriculture animale, par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les membres du Conseil sont désignés par leur base en raison de leurs vastes connaissances de la santé et du bien-être animal et/ou de la santé publique et parce qu'ils sont disposés à aborder des sujets et à formuler des conseils dans le contexte d'« Une seule santé ». Le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage remercie son groupe de travail sur le bien-être animal, composé de certains de ses membres et conseillers, et ses nombreux partenaires de l'industrie et du gouvernement pour le temps et le savoir-faire qu'ils ont consacré aux consultations ayant mené au présent document.

Groupe de travail sur le bien-être animal du Conseil NSBEAE

- M. David Fraser, chef d'équipe – Université de la Colombie-Britannique
- D^{re} Hélène Trépanier – ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- D^{re} Jane Pritchard – Direction générale des végétaux et des animaux, ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique
- M. Ed Friesen – Les Producteurs laitiers du Canada
- M. Marco Volpé – Les Producteurs de poulet du Canada
- M^{me} Jackie Wepruk – Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage

Table des matières

1. SOMMAIRE	3
2. CONTEXTE	4
3. VISION	5
4. AVANTAGES	5
5. ÉLÉMENTS D’UN SYSTÈME NATIONAL	6
6. LEADERSHIP ET COORDINATION	6
1. CONTINUER D’APPUYER LE CONSEIL NATIONAL POUR LES SOINS AUX ANIMAUX D’ÉLEVAGE	8
2. AMÉLIORER LE LEADERSHIP EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE ANIMAL.....	8
3. FAIRE DES INDUSTRIES DE SERVICES ET DES PROFESSIONS PERTINENTES DES PARTENAIRES DU SYSTÈME DE BIEN-ÊTRE ANIMAL	8
4. FAIRE PARTICIPER LES SERVICES MÉDICAUX ET SOCIAUX PERTINENTS AUX INTERVENTIONS DE BIEN-ÊTRE ANIMAL.....	9
7. RECHERCHE	10
5. AMÉLIORER L’EFFICACITÉ ET LA COORDINATION DU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE	10
6. SOUTENIR LA RECHERCHE PROSPECTIVE ET LA RECHERCHE D’INTÉRÊT GÉNÉRAL.....	10
7. SOUTENIR LA RECHERCHE PERTINENTE EN SCIENCES SOCIALES ET LA RECHERCHE AXÉE SUR « UN SEUL BIEN-ÊTRE »	11
8. NORMES	12
8. VEILLER À CE QUE LES CODES DE PRATIQUES RESTENT D’ACTUALITÉ.....	12
9. ENVISAGER DES NORMES POUR LES SYSTÈMES DE PRODUCTION « SANS ANTIBIOTIQUES ».....	13
10. ÉLABORER DES NORMES POUR LES ESPÈCES QUI NE SONT PAS ENCORE VISÉES PAR UN CODE DE PRATIQUES	13
11. UNIFORMISER PROGRESSIVEMENT LA RECONNAISSANCE DES CODES DE PRATIQUES DANS LES LOIS SUR LA PROTECTION DES ANIMAUX	13
12. HARMONISER LES NORMES D’ABATTAGE SANS CRUAUTÉ	14
9. SENSIBILISATION, VULGARISATION ET COMMUNICATION	14
13. RENDRE DISPONIBLES DES DOCUMENTS DE VULGARISATION DE HAUTE QUALITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL	14
14. RENSEIGNER LE PUBLIC SUR LE SYSTÈME DE BIEN-ÊTRE ANIMAL DU CANADA	15
15. FAIRE PARTICIPER LES INDUSTRIES DU COMMERCE DE DÉTAIL ET DES SERVICES ALIMENTAIRES.....	15
16. ÉLABORER DES DOCUMENTS DE SENSIBILISATION AU BIEN-ÊTRE ANIMAL POUR LES PRODUCTIONS ANIMALES À PETITE ÉCHELLE	16
10. ASSURANCE DE LA CONFORMITÉ	16
17. POURSUIVRE L’ÉLABORATION DES PROGRAMMES D’ÉVALUATION DES SOINS AUX ANIMAUX	16
18. ÉTENDRE LE PROGRAMME D’EXAMEN DU BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX APRÈS LA FERME	17
19. PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS DE CONFORMITÉ PILOTÉES PAR LES PRODUCTEURS.....	17
20. ÉTUDIER LES OPTIONS POUR AMÉLIORER L’APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LE TRANSPORT	18
11. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	19
12. ANNEXE 1. ORGANISMES ET ABRÉVIATIONS	22

Un système national pour le bien-être des animaux d'élevage au Canada

1. Sommaire

La protection du bien-être des animaux d'élevage est importante tant pour les producteurs que pour le public canadien et les animaux eux-mêmes. En outre, les systèmes de bien-être des animaux d'élevage revêtent une importance croissante pour l'accès aux marchés. Au Canada toutefois, la création d'une démarche de bien-être animal crédible et systématique pose une difficulté particulière en raison du grand nombre d'acteurs en jeu. Il s'agit de dizaines de milliers de producteurs, de leurs vétérinaires et de leurs associations provinciales et nationales, ainsi que des éleveurs sélectionneurs, des transformateurs, des transporteurs, des distributeurs, différents ordres de gouvernement et une foule d'autres organismes (annexe 1). La question du bien-être des animaux d'élevage doit donc être gérée par la coordination « horizontale » des acteurs, car il n'existe aucune structure de gestion « pyramidale ».

En 2012, à l'issue d'une vaste consultation, le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage a publié 22 recommandations pour que le bien-être des animaux d'élevage soit abordé selon une démarche systématique et nationale. Ayant examiné ces recommandations et les suites que les acteurs y ont donné et ayant cerné de nouveaux motifs de préoccupation, le Conseil formule maintenant 20 recommandations pour atteindre les objectifs suivants :

- continuer d'appuyer le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage
- améliorer le leadership en matière de bien-être animal
- faire des industries de services et des professions pertinentes (éleveurs sélectionneurs, entreprises d'aliments pour animaux, ingénieurs) des partenaires du système de bien-être animal
- faire participer les services médicaux et sociaux pertinents aux interventions de bien-être animal
- améliorer l'efficacité et la coordination du financement de la recherche
- soutenir la recherche prospective et la recherche d'intérêt général sur le bien-être animal
- soutenir la recherche pertinente en sciences sociales et la recherche axée sur « Un seul bien-être »
- veiller à ce que les codes de pratiques restent d'actualité
- envisager des normes pour les systèmes de production « sans antibiotiques »
- élaborer des normes pour les espèces qui ne sont pas encore visées par un code de pratiques
- uniformiser progressivement la reconnaissance des codes de pratiques dans les lois sur la protection des animaux
- harmoniser les normes d'abattage sans cruauté
- rendre disponibles des documents de vulgarisation de haute qualité sur le bien-être animal
- renseigner le public sur le système de bien-être animal du Canada

- faire participer les industries du commerce de détail et des services alimentaires à un régime complet d'assurance du bien-être des animaux
- élaborer des documents de sensibilisation au bien-être animal pour les productions animales à petite échelle
- poursuivre l'élaboration des programmes d'évaluation des soins aux animaux
- étendre le programme d'examen du bien-être des animaux après la ferme
- promouvoir les activités de conformité pilotées par les producteurs
- étudier les options pour améliorer l'application de la réglementation sur le transport

2. Contexte

Au Canada comme à l'étranger, les attentes sont élevées quant au respect du bien-être des animaux destinés à l'alimentation. À l'international par exemple, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a créé plus de 100 pages de normes sur le bien-être animal avec l'accord de ses 180 nations membres; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) commence à encourager visiblement la promotion du bien-être animal dans ses pays membres; et de nombreuses sociétés multinationales exigent désormais que leurs fournisseurs démontrent leur respect de normes particulières. Surtout en Europe et dans les pays anglophones, dont le Canada, des moyens de prouver la conformité aux normes de non-cruauté commencent à être intégrés dans la chaîne de valeur des productions animales, et les producteurs pourraient à l'avenir trouver nécessaire d'adhérer à des programmes d'assurance pour pouvoir participer aux marchés de grande consommation.

Au Canada, protéger le bien-être animal et démontrer que les normes de bien-être des animaux sont respectées présente certaines difficultés, qui existent d'ailleurs aussi dans d'autres pays. Par exemple, une foule d'organismes, dont les associations de producteurs nationales et provinciales, se partagent la direction du circuit des aliments d'origine animale; les lois sur la protection des animaux sont appliquées différemment dans chaque province et territoire; et le cadre réglementaire varie d'une province et d'un territoire à l'autre. La situation exige une coordination « horizontale » des acteurs, car il n'existe pas de structure de pouvoir descendante ou « pyramidale ».

En plus du respect des attentes sociétales, la promotion du bien-être animal présente de nombreux avantages, tant pour les animaux que pour les gens du secteur agroalimentaire. De nombreux problèmes de bien-être animal – l'entassement, les boiteries, les maladies infectieuses, le manque de confort – sont stressants pour les animaux et peuvent entraîner des pertes économiques pour les producteurs et d'autres acteurs. Par ailleurs, le bien-être des animaux compte beaucoup pour la plupart des gens qui vivent de l'élevage; ceux-ci ont tout intérêt à travailler dans un système qui produit de bons résultats et où les normes sont élevées, et ils en tirent une grande fierté.

Au vu de ces éléments, au début de son mandat le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (« le Conseil ») a étudié la situation et publié un rapport contenant 22 recommandations¹. Trois ans plus tard, le Conseil a surveillé le suivi de ces recommandations et constaté que certaines ont été entièrement respectées, que d'autres sont en voie de l'être et que d'autres encore auraient besoin d'être modifiées². De nouveaux problèmes se sont aussi manifestés.

À la suite d'un examen et de discussions supplémentaires, le Conseil publie le présent rapport, qui décrit les progrès accomplis et signale les lacunes qu'il reste à combler. Ce rapport se veut un complément à la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage, de portée plus générale³. Le Conseil entend surveiller le suivi des recommandations; comme certaines sont à long terme, il rendra compte des progrès accomplis dans environ trois ans.

3. Vision

Sur la base de ses consultations et de ses propres délibérations, le Conseil propose la vision suivante d'un système national pour le bien-être des animaux d'élevage :

Que le Canada ait un système global qui assure le bien-être des animaux d'élevage, qui reflète les valeurs canadiennes, qui soit assorti de normes nationales étayées par des études scientifiques, et qui comprenne une gamme d'activités et d'outils de conformité suffisant à garantir, pour le public canadien et étranger, le bien-être des animaux d'élevage au Canada.

4. Avantages

Le système envisagé doit :

- Favoriser le bien-être des animaux d'élevage, ce qui présente un avantage intrinsèque et des avantages connexes sur le plan de la productivité et de la satisfaction des producteurs
- Faire en sorte que le Canada puisse garantir à ses clients intérieurs et internationaux qu'il respecte les normes de bien-être des animaux d'élevage, au moyen d'un système qui inspire confiance à tous les intervenants du système alimentaire.

L'absence d'un tel système comporte des risques :

¹ CNSBEAE, *Un système national pour le bien-être des animaux d'élevage au Canada*, 2012. Sur Internet : http://www.ahwcouncil.ca/pdfs/animal-welfare-statement/NFAHWC%20animal%20welfare%20vision_2012_cover%20page_logo_FR.pdf

² CNSBEAE, *Rapport d'étape (2015) : « Un système national pour le bien-être des animaux d'élevage au Canada, 2012 »*, 2015. Sur Internet : http://www.ahwcouncil.ca/pdfs/NFAHWC%20Progress%20Report%202015%20FB_FR.pdf

³ Groupe de travail mixte CCMVC/Industrie des animaux d'élevage, *Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage*, 2009. Sur Internet : <http://www.ahwcouncil.ca/pdfs/background-materials/NFAHWSFINALMay2009FR.pdf>

- Une situation fragmentée et incohérente si différents producteurs, détaillants et instances gouvernementales adoptent des normes et des programmes de conformité différents
- L'érosion de la confiance du public envers la production alimentaire de source animale
- Des pressions en faveur de l'adoption d'exigences des consommateurs ou du marché potentiellement contraires à la santé et au bien-être des animaux, à l'environnement et à la salubrité des aliments
- Des difficultés d'accès à certains marchés à l'avenir.

5. Éléments d'un système national

Une démarche nationale systématique pour assurer le bien-être des animaux d'élevage nécessite au moins les cinq éléments suivants :

- Un leadership et une coordination entre les nombreux acteurs
- De la recherche pour étayer les normes, l'innovation, la formation et les communications
- Des normes de bonnes pratiques
- De la sensibilisation, de la vulgarisation et des communications pour faire connaître le système
- Des activités d'assurance de la conformité (application de la loi, certification) pour assurer un niveau élevé de conformité.

Dans le présent document, le Conseil présente des recommandations pour donner suite à chacun de ces éléments.

6. Leadership et coordination

Le bien-être des animaux d'élevage est influencé d'abord et avant tout par les dizaines de milliers de personnes qui élèvent et qui manipulent directement des animaux sur les fermes ou les ranchs et hors ferme, et par les vétérinaires au service de ces activités. Le leadership et la coordination au sens large sont actuellement assurés par un vaste éventail d'organismes (annexe 1) nés à différentes époques à des fins particulières, mais sans vision globale, et pas dans le cadre d'un système planifié. C'est pourquoi il est nécessaire de coordonner les efforts et de combler les lacunes.

Les deux organismes suivants, surtout, assurent un leadership national représentatif et jouent des rôles complémentaires :

Le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) est un organe de coordination plurilatéral dont les 27 partenaires/membres (en 2019) incluent l'association nationale de chaque grand secteur des productions animales et des entreprises associées (transport des animaux, abattage), les organismes voués au bien-être animal, la profession vétérinaire, le monde de la recherche et l'État. Il compte aussi 21 membres associés, dont des

entreprises de restauration, de vente au détail et de santé animale et d'autres sociétés analogues. Le CNSAE est né d'un processus de consultation et de définition des besoins au cours d'un atelier national, donné en 2002, qui a défini le besoin « d'un organisme compétent et solidaire, qui sera doté d'une infrastructure et d'un personnel de soutien » qui « fasse le lien entre les consommateurs, les transformateurs, les détaillants, les producteurs et d'autres groupes » pour assurer la coordination des activités de bien-être des animaux d'élevage à une échelle nationale⁴. Le CNSAE pilote l'élaboration des codes de pratiques, élabore le processus des programmes d'évaluation des soins aux animaux et offre un espace de dialogue sur les questions de bien-être des animaux d'élevage. Il est financé par les cotisations de ses organismes membres et par des fonds de projet pour certaines activités, en particulier l'élaboration de codes.

Le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (CNSBEAE) est un organisme consultatif qui offre des conseils à des hauts fonctionnaires (fédéraux, provinciaux et territoriaux) et à l'industrie sur tous les aspects de la santé et du bien-être des animaux d'élevage, en particulier pour guider la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage. Il compte 14 membres (en 2019), choisis pour leur savoir-faire dans un vaste éventail de domaines, dont la santé animale, le bien-être animal, les productions animales et le gouvernement. Il évalue des sujets d'intérêt pour les acteurs, dont la surveillance de la santé animale, les maladies émergentes, la résistance antimicrobienne et le bien-être animal, et propose souvent des solutions qui nécessitent la collaboration des secteurs de l'industrie et des différents ordres de gouvernement. En matière de bien-être animal, le CNSBEAE donne des conseils sur la coordination des activités de bien-être des animaux d'élevage au pays (le présent rapport en est un exemple), sur les besoins de recherche et sur les questions transfrontalières. Il fait aussi la promotion de la démarche « Un seul bien-être », qui encourage la coordination des services afin d'améliorer à la fois le bien-être des humains et celui des animaux. Il est financé à parts égales par trois partenaires : le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le secteur de l'élevage.

En plus de ces deux Conseils, et mis à part les nombreux organismes qui s'intéressent à des espèces ou à des problématiques particulières, les autres organismes nationaux sont : la Coalition canadienne pour la santé des animaux, qui mène un éventail de projets et d'activités à l'appui de la santé des animaux d'élevage, le Comité de direction de l'intérêt public de la Fédération canadienne de l'agriculture, qui cherche à renforcer la confiance du public envers tous les aspects de l'agriculture, et l'Alliance des programmes d'assurance de la qualité du Canada, qui élabore des programmes d'assurance de la qualité à la ferme.

Pour améliorer le leadership en matière de bien-être des animaux d'élevage, le Conseil présente les recommandations ci-après.

⁴ *Le bien-être des animaux d'élevage et les codes de pratique – Atelier de consultation. Compte rendu des délibérations* (coprésidé par B. Ballantyne et D. Fraser), Gatineau, 23 et 24 septembre 2002. AAC, Ottawa.

1. Continuer d'appuyer le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage

Le CNSAE joue un rôle pivot dans la cohérence et l'uniformité de la démarche de bien-être des animaux d'élevage au Canada. Il tire encore son financement des cotisations annuelles de ses membres, combinées à des fonds temporaires (des fonds de projet pour la plupart) qui vont en particulier aux codes de pratiques. La stabilité et la prévisibilité du financement du CNSAE sont indispensables au système de bien-être des animaux d'élevage du Canada.

Il est recommandé que les organismes gouvernementaux, les associations de producteurs et tous les secteurs de la production alimentaire de source animale fassent en sorte que le CNSAE dispose du financement nécessaire pour continuer à assurer un leadership national.

2. Améliorer le leadership en matière de bien-être animal

De nombreuses associations de producteurs et d'autres organismes jouent un rôle moteur en matière de bien-être animal, mais n'ont pas nécessairement de personnel formé à la science et aux politiques du bien-être animal.

Il est recommandé que tous les organismes chefs de file en matière de bien-être animal examinent leurs besoins, en fonction de leur taille et de leur situation, et qu'ils offrent la formation nécessaire à leur personnel en place ou embauchent des personnes convenablement formées.

3. Faire des industries de services et des professions pertinentes des partenaires du système de bien-être animal

Bon nombre de professions et de secteurs des services exercent une grande influence sur le bien-être des animaux d'élevage, mais ne sont pas bien intégrés dans le système de bien-être animal. Les vétérinaires et les transformateurs sont connus pour être des acteurs d'importance, mais il y en a d'autres :

- les entreprises d'amélioration génétique des animaux, dont les activités de sélection génétique peuvent avoir une grande influence sur la santé et le bien-être animal
- les entreprises d'aliments pour animaux, qui formulent les régimes alimentaires et offrent souvent des conseils de gestion aux producteurs
- les ingénieurs, dont les conceptions architecturales doivent refléter les codes de pratiques et les codes du bâtiment (p. ex. en matière de prévention des incendies)
- les préposés aux animaux, dont les attrapeurs de volaille, les transporteurs d'animaux et le personnel des marchés aux enchères, qui jouent un rôle décisif et parfois très visible dans le bien-être des animaux d'élevage
- les autorités responsables des codes du bâtiment, qui doivent faire en sorte que les bâtiments d'élevage comportent tout ce qu'il faut pour la sécurité des animaux, notamment en cas d'incendie et d'autres urgences comme les pannes d'électricité.

Comme les questions pertinentes varient selon l'espèce animale et le système de production, les associations de producteurs sont les mieux placées pour mobiliser les industries de services qui les concernent.

Il est recommandé que les associations nationales de producteurs facilitent l'implication des industries de services concernées – dont les éleveurs sélectionneurs, les entreprises d'aliments pour animaux, les ingénieurs, les préposés aux animaux et les autorités concernées – dans le dossier du bien-être animal, que le CNSAE communique avec les organes nationaux concernés pour encourager l'implication des industries de services, et que les gouvernements s'assurent de la participation des industries de services concernées aux réformes de la réglementation.

4. Faire participer les services médicaux et sociaux pertinents aux interventions de bien-être animal

Des défaillances graves dans les soins aux animaux surviennent parfois lorsque des propriétaires ou des employés éprouvent des problèmes de santé physique ou mentale ou des difficultés financières ou familiales exceptionnelles. Dans de tels cas, le bien-être des humains comme des animaux peut être préservé si les personnes touchées ont l'appui de services médicaux et sociaux adaptés au monde agricole. De plus, des circonstances particulières (éclosions de maladies, incendies, inondations, perturbations du marché, dépeuplement obligatoire des installations) peuvent causer un stress énorme aux personnes en cause, ainsi que de graves problèmes de bien-être animal. Des mécanismes et des organismes sont en place pour faire intervenir les services médicaux et sociaux dans de telles situations. Les progrès accomplis jusqu'à maintenant ont été la création de la fondation DoMoreAg, le programme de prévention du suicide de l'Union des producteurs agricoles au Québec, et en Ontario, un projet de littératie et d'intervention d'urgence en santé mentale financé par les producteurs. Les stratégies employées ont toutefois tendance à différer, et les programmes actuels à ne concerner qu'une province ou une région en particulier. Pour trouver de bons modèles, assortis d'un financement durable, et repérer les endroits où aucun service n'est disponible, il faut mener une consultation nationale et mieux connaître les programmes utilisés dans d'autres pays.

Il est recommandé que le CNSBEAE mène une consultation sur les moyens efficaces d'impliquer les services médicaux et sociaux dans les cas de défaillance grave des soins aux animaux et dans les circonstances particulières comme les éclosions de maladies et les catastrophes, et sur le meilleur moyen d'obtenir ces services lorsqu'ils sont nécessaires.

7. Recherche

La recherche sur le bien-être animal est à la base des pratiques de prise en charge des animaux, des normes, des documents de communication et des activités d'assurance de la conformité. Un examen des capacités de recherche a été commandé par le Conseil et dirigé par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le rapport de cet examen, publié en 2014, a révélé plusieurs faiblesses dans la recherche sur le bien-être des animaux d'élevage au Canada⁵. Les recommandations suivantes en sont inspirées.

5. Améliorer l'efficience et la coordination du financement de la recherche

L'examen a révélé que les scientifiques dépendent beaucoup du financement de l'industrie, mais que les méthodes de financement de la recherche sont inefficaces dans certains secteurs d'activité. Parfois, le financement est constitué de petites subventions provenant de divers organismes provinciaux ou autres, dont les priorités, les procédures de demande et les exigences en matière de rapport peuvent être différentes. Cela entraîne 1) la duplication des efforts dans l'industrie, chaque organisme créant son propre mécanisme d'allocation des fonds de recherche, et 2) un gouffre pour la recherche, car les scientifiques passent un temps considérable – parfois la majeure partie de leur temps de recherche – à demander et à administrer des subventions relativement modestes. À l'opposé, certains secteurs économisent beaucoup en assurant une coordination nationale et en ayant recours à des fonds de recherche plus importants et de plus longue durée, par exemple aux chaires de professeurs-chercheurs industriels du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), qui financent des programmes de recherche globaux échelonnés sur 5 ans plutôt que de petits projets individuels.

Il est recommandé que tous les secteurs des productions animales revoient leurs programmes de financement de la recherche et trouvent des méthodes de financement coordonnées et concertées qui soient économiques tant pour le secteur que pour l'organisme de recherche.

6. Soutenir la recherche prospective et la recherche d'intérêt général

Durant l'examen, les scientifiques ont indiqué qu'une grande partie du financement de la recherche par l'industrie est octroyée à des projets relativement courts qui visent à combler des besoins commerciaux immédiats. Par conséquent, les études de recherche prospective et de recherche « d'intérêt général » reçoivent trop peu d'attention. Les thèmes suivants méritent qu'on s'y intéresse davantage :

⁵ CNSBEAE, *Capacité de recherche sur le bien-être animal*, 2014. Sur Internet :

http://www.ahwcouncil.ca/pdfs/animal-welfare-research-capacity/NFAHW%20Council_Recommendation_Animal%20Welfare%20Research%20Capacity_2014_FR.pdf

- La recherche à des fins réglementaires, par exemple à l'appui de la réglementation sur l'abattage sans cruauté, l'abattage rituel, la prise en charge avant l'abattage et le transport de certaines espèces
- La recherche sur les situations particulières, comme la prise en charge des animaux fragilisés et l'euthanasie d'animaux pour lutter contre une maladie
- La recherche sur le bien-être des animaux à l'extérieur de la ferme, comme dans les marchés aux enchères et les parcs de rassemblement
- La recherche pour concilier le souci du bien-être animal et d'autres questions d'intérêt général, comme l'innocuité pour l'environnement, la salubrité des aliments et l'utilisation des antimicrobiens
- La recherche en vue d'élaborer ou de mettre à l'essai des systèmes de production de rechange qui pourraient répondre aux futures attentes du public, mais qui ne sont pas encore largement utilisés
- La recherche en vue d'améliorer les connaissances fondamentales du bien-être animal et des méthodes d'évaluation et d'amélioration de ce bien-être, notamment la recherche sur les facteurs sous-jacents insuffisamment étudiés, comme la génétique.

De plus, certaines associations de producteurs ont signalé qu'un financement public est nécessaire pour faire de la recherche sur les modifications éventuelles aux codes de pratiques dans les dossiers comme les seuils d'espace par animal et la prise en charge de la douleur, dans les cas où le public pourrait mettre en question la crédibilité de la recherche financée par l'industrie.

Il est recommandé que le CNSBEAE s'associe avec des associations de producteurs pour encourager le financement public, par l'entremise des conseils de subvention, des gouvernements et du Partenariat canadien pour l'agriculture, de la recherche prospective et de la recherche d'intérêt général sur le bien-être animal.

7. Soutenir la recherche pertinente en sciences sociales et la recherche axée sur « Un seul bien-être »

Il existe aussi un besoin de recherche supplémentaire en sciences sociales, surtout dans les domaines suivants :

- Les effets des facteurs humains sur le bien-être animal, dont la sélection et la formation du personnel, et la corrélation entre le bien-être des producteurs et celui des animaux
- Les stratégies efficaces de transfert des connaissances
- L'éventail des valeurs présentes dans la population canadienne, les façons d'en tenir compte dans les normes et les politiques, et les moyens d'éclairer les perceptions publiques par la connaissance du système de bien-être des animaux d'élevage au Canada
- L'expérience des programmes d'évaluation des soins aux animaux parmi les producteurs, afin de simplifier ces programmes et de faciliter la participation des producteurs.

De plus, malgré l'existence d'un vaste corpus de recherche sur les aspects économiques de la production, des études supplémentaires sont nécessaires sur les conséquences économiques de l'adoption de nouvelles méthodes de production conçues pour respecter les exigences de bien-être animal.

Il est recommandé que les associations de producteurs et les autres organismes qui financent de la recherche sur les animaux d'élevage élargissent leurs priorités de financement pour inclure plus de recherche en sciences sociales, notamment sur le rôle des facteurs humains dans le bien-être animal, sur les valeurs canadiennes, sur l'utilisation des programmes d'évaluation des soins aux animaux et sur les répercussions économiques des mesures de bien-être animal.

8. Normes

Les normes de bien-être animal doivent être étayées par la science, reposer sur les résultats dans la mesure du possible, être examinées et révisées périodiquement, être conformes aux normes internationales pertinentes, et être élaborées et révisées selon un processus reconnu, ouvert, consultatif et qui inspire confiance. Ces normes doivent être respectées et appliquées uniformément au pays, mais avec suffisamment de souplesse pour tenir compte de la diversité des secteurs et des systèmes de gestion. Les normes nationales de bien-être animal incluent actuellement 1) les codes de pratiques pour la production à la ferme et le transport, 2) les règlements sur le transport et l'abattage et 3) les lois sur la protection des animaux. Les mesures supplémentaires suivantes sont nécessaires.

8. Veiller à ce que les codes de pratiques restent d'actualité

Des codes de pratiques pour la production à la ferme ont été révisés et publiés pour toutes les espèces majeures au cours des 10 dernières années. C'est le fait des efforts remarquables du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage, qui emploie un processus établi impliquant des examens scientifiques, la participation de nombreux acteurs et des consultations publiques⁶. Les codes sont le fondement des programmes nationaux d'évaluation des soins aux animaux établis par l'industrie pour certaines espèces. Ils comprennent des « exigences », qui peuvent encadrer les tribunaux lorsqu'ils cherchent à définir les pratiques généralement acceptées de prise en charge des animaux, ainsi que des « recommandations », qui sont généralement vues comme des conseils non obligatoires sur les bonnes pratiques et les améliorations à envisager. Étant donné leur rôle central dans le système de bien-être des animaux d'élevage du Canada, les codes de pratiques doivent être révisés périodiquement.

Il est recommandé que les organismes gouvernementaux et tous les secteurs de la production alimentaire de source animale pourvoient les ressources financières et autres pour que les codes soient examinés tous les 5 ans et révisés au moins tous les 10 ans.

⁶ CNSAE, *Processus d'élaboration des codes de pratiques pour le soin et la manipulation des animaux d'élevage*, 2019. Sur Internet : <https://www.nfacc.ca/processus-delaboration-des-codes>; et D. Fraser, « Turning science into policy: the case of farm animal welfare in Canada », *Animal Frontiers*, vol. 5, n° 3 (2015), p. 23-27.

9. Envisager des normes pour les systèmes de production « sans antibiotiques »

Il existe une tendance croissante à élever les animaux dans des systèmes qui restreignent l'utilisation des antimicrobiens en réponse à la demande de produits « sans antibiotiques ». Dans certains cas, il s'agit simplement d'isoler les animaux ayant été traités à l'aide d'antimicrobiens, mais il existe un risque que des médicaments soient parfois refusés à des animaux malades. Des orientations claires sont nécessaires pour que les animaux ne souffrent pas dans les systèmes de production où l'utilisation des antimicrobiens est restreinte.

Il est recommandé que dans les versions futures des codes de pratiques, le CNSAE songe à inclure des normes pour protéger le bien-être des animaux élevés « sans antibiotiques ».

10. Élaborer des normes pour les espèces qui ne sont pas encore visées par un code de pratiques

Pour certains groupes d'animaux (p. ex. canards, oies, ratites), il n'existe pas encore de codes de pratiques, ni même de recommandations standard, sur des questions aussi névralgiques que le transport, l'attente et l'abattage. De plus, dans certains cas, il n'y a pas d'organisme national ou autre qui soit en mesure de donner l'impulsion nécessaire à la création de telles normes.

Il est recommandé que les secteurs des productions animales qui n'ont pas de code de pratiques travaillent avec le CNSAE à trouver des moyens raisonnables de créer des normes appropriées.

11. Uniformiser progressivement la reconnaissance des codes de pratiques dans les lois sur la protection des animaux

Certaines provinces citent les codes dans leurs lois sur la protection des animaux, d'autres ne le font pas, et le libellé utilisé pour citer les codes varie d'une entité administrative à l'autre⁷. Bien que les tribunaux puissent, à leur discrétion, utiliser les codes de pratiques pour déterminer les pratiques généralement acceptées, que les codes soient cités ou non dans les lois pertinentes, le manque de cohérence crée une situation potentiellement confuse où la protection juridique des animaux peut varier d'une province à l'autre. L'idéal serait que les provinces et les territoires harmonisent progressivement leur démarche. Étant donné que le Conseil des médecins vétérinaires en chef (CMVC) compte des représentants de chaque province et territoire où la production animale est suffisamment développée et qu'il a accès à des spécialistes en réglementation, il semble être le mieux placé pour explorer les options viables.

Il est recommandé que le CMVC fournisse un avis sur les moyens d'en arriver à une reconnaissance plus uniforme des codes de pratiques nationaux dans les lois provinciales et territoriales sur la protection des animaux.

⁷ D. Fraser, K.E. Koralesky et G. Urton, « Toward a harmonized approach to animal welfare law in Canada », *Revue vétérinaire canadienne*, vol. 59 (2017), p. 293-302. Sur Internet : <http://www.ahwcouncil.ca/pdfs/animal-welfare-law/Fraser%20et%20al%202018%20Toward%20a%20harmonized%20approach%20to%20animal%20welfare%20law%20in%20Canada.pdf>

12. Harmoniser les normes d'abattage sans cruauté

Les règlements sur l'abattage sans cruauté sont notamment le règlement fédéral sur le traitement et l'abattage sans cruauté (inclus dans la partie III du *Règlement sur l'inspection des viandes*), qui s'applique aux abattoirs enregistrés au fédéral (ceux dont les produits peuvent traverser les frontières provinciales, territoriales ou internationales). Il existe dans certaines provinces d'autres règlements sur l'abattage sans cruauté qui s'appliquent aux abattoirs enregistrés au provincial. L'idéal serait que le Canada ait des normes uniformes sur l'abattage sans cruauté. Un pas pourrait être fait en ce sens si les provinces et les territoires harmonisaient leurs règlements avec le règlement fédéral sur l'abattage sans cruauté, par exemple en citant ce dernier dans leurs propres règlements ou en proposant un noyau de normes nationales fondées sur le règlement fédéral et sur le *Manuel des méthodes*. Le CMVC, avec ses liens vers le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux sur les questions réglementaires, est bien placé pour offrir des conseils à ce sujet.

Il est recommandé que le CMVC, en consultant comme il se doit, examine et recommande des options pour harmoniser les normes d'abattage sans cruauté à l'échelle du pays.

9. Sensibilisation, vulgarisation et communication

Avec l'implantation croissante d'une démarche d'assurance du bien-être animal structurée et éclairée par la science, il est nécessaire de faire connaître cette démarche et ses résultats à tous les acteurs et au grand public. Les initiatives louables menées jusqu'à maintenant sont les conférences et forums nationaux comme ceux du CNSAE, du CNSBEAE et d'Animaux Canada, les assemblées provinciales comme l'Alberta Livestock Care Conference (annuelle) et les documents de vulgarisation produits par l'ancien Ontario Farm Animal Council, par Alberta Farm Animal Care et par d'autres organismes. Les recommandations suivantes visent à développer ces activités.

13. Rendre disponibles des documents de vulgarisation de haute qualité sur le bien-être animal

Avec les dizaines de milliers d'éleveurs indépendants au Canada, le partage d'informations pose un défi de communication de taille, surtout que de nombreux gouvernements provinciaux ont réduit leurs efforts de vulgarisation agricole établis. De plus, au Canada, le personnel agricole parle différentes langues et présente différents niveaux d'alphabétisation. Du matériel pédagogique et des occasions de formation d'excellente qualité ont néanmoins été créés. Citons par exemple le programme de formation « Transport canadien d'animaux d'élevage » géré par la Coalition canadienne pour la santé des animaux et les publications « Caring for Compromised [Animals] » de l'ancien Ontario Farm Animal Council. Toutefois, le matériel pédagogique élaboré dans une province peut ne pas être disponible ou connu ailleurs, ce qui représente des occasions perdues et des efforts en double. Une façon concertée d'élaborer et de diffuser ce matériel pourrait s'avérer plus efficace et plus économique.

Il est recommandé que les associations de producteurs et les organismes de vulgarisation répertorient les ressources de sensibilisation ou de vulgarisation de haute qualité portant sur le bien-être animal, notamment sur la manipulation des animaux, et que le CNSBEAE les rendent facilement accessibles, peut-être sur une page Web.

14. Renseigner le public sur le système de bien-être animal du Canada

Communiquer avec le public est aussi un défi. Celui-ci associe souvent strictement une bonne gestion du bien-être animal à certains systèmes de production, comme l'élevage « en libre parcours », alors que les normes étayées par la science sont en général multifactorielles (prévention des maladies, nutrition, techniques de manipulation) et indiquent souvent des résultats souhaitables plutôt que de prescrire des méthodes de production particulières. Les normes étayées par la science ne correspondent donc pas nécessairement à l'idée que se fait le public du bien-être animal. Maintenant que le Canada renforce son système de bien-être des animaux d'élevage en le fondant sur des normes exhaustives et des programmes d'évaluation des soins aux animaux, il faut communiquer la nature et l'importance de ce système au public et aux entreprises (détaillants, restaurateurs) qui traitent avec le public. Heureusement, des organismes provinciaux (comme Alberta Farm Animal Care) le font déjà, et l'agriculture animale a des alliés potentiels, comme Farm & Food Care et le Comité de direction de l'intérêt public de la Fédération canadienne de l'agriculture.

Il est recommandé que tous les acteurs fassent plus d'efforts pour faire connaître le système de bien-être animal du Canada à un vaste auditoire.

15. Faire participer les industries du commerce de détail et des services alimentaires

Certaines entreprises de vente au détail et de services alimentaires exigent de leurs fournisseurs qu'ils respectent un cahier des charges conçu pour rassurer leur clientèle au sujet du bien-être des animaux entrant dans la fabrication de leurs produits. Certaines de ces exigences (p. ex. que les abattoirs réussissent des audits reconnus sur l'abattage sans cruauté) conduisent de façon mesurable à l'amélioration du bien-être animal. Pour d'autres exigences toutefois (p. ex. que les poules pondeuses vivent dans des systèmes sans cage), les effets sur le bien-être animal risquent d'être incertains ou de dépendre lourdement de facteurs additionnels comme la météo, l'espace et les compétences de gestion. Certains secteurs ont des comités établis (p. ex. la Table ronde canadienne sur le bœuf durable) qui comptent des représentants des industries du commerce de détail et des services alimentaires; ces comités sont un moyen de communiquer directement avec ces acteurs. De plus, et surtout dans les secteurs qui n'ont pas de tels mécanismes :

Il est recommandé 1) que les entreprises du commerce de détail et des services alimentaires continuent de participer au processus du CNSAE et de s'assurer que leurs critères d'achat soient éclairés et susceptibles de favoriser le bien-être animal, 2) que le CNSAE continue d'inviter les détaillants et les restaurants à participer à son processus et 3) que le Conseil canadien du commerce de détail fasse connaître le processus du CNSAE à ses membres.

16. Élaborer des documents de sensibilisation au bien-être animal pour les productions animales à petite échelle

Avec la vogue de l'élevage urbain et de plaisance, il devient nécessaire de faire de la sensibilisation au bien-être animal dans ces populations ciblées. Il faut aborder les besoins des animaux, les principes de base de la prise en charge d'animaux (la biosécurité, les codes de pratiques) et les responsabilités des propriétaires d'animaux, dont la prestation de soins vétérinaires, la prévention de la propagation des maladies, et la traçabilité quand la situation l'exige. Des progrès ont déjà été réalisés, comme en témoignent le manuel sur l'élevage des poules en milieu urbain (*Urban Hen Manual*) réalisé par Alberta Farm Animal Care, le programme sur l'élevage ovin à petite échelle de la Fédération canadienne du mouton et les manuels du ministère de l'Agriculture de la Colombie-Britannique sur la santé des petits troupeaux de volailles (*Small Flock Poultry Health*) et des troupeaux de moutons et de chèvres (*Keeping Flocks Healthy*). Il faut également promouvoir l'achat responsable des animaux, ce qui comprend l'achat en ligne et ses conséquences sur le plan de la traçabilité.

Il est recommandé que les gouvernements provinciaux, les associations de producteurs et les organismes voués au bien-être animal, avec la coopération de scientifiques, élaborent du matériel pédagogique adapté à la production animale à petite échelle (l'élevage urbain et de plaisance) et s'allient aux autorités municipales pour promouvoir la responsabilisation des propriétaires d'animaux.

10. Assurance de la conformité

L'assurance de la conformité nécessite une panoplie d'activités de promotion de la conformité : des programmes d'assurance de la qualité, des moyens d'assurer la participation des producteurs et l'application des règlements. Des progrès considérables sont en train d'être accomplis pour assurer la conformité aux codes de pratiques nationaux, surtout avec les programmes d'évaluation des soins aux animaux en cours d'élaboration ou de mise en œuvre, les activités de conformité régies par les producteurs et d'autres initiatives. Le Conseil recommande aussi les mesures suivantes.

17. Poursuivre l'élaboration des programmes d'évaluation des soins aux animaux

Les programmes d'évaluation des soins aux animaux fondés sur les codes sont au centre d'un système national de bien-être des animaux d'élevage. Généralement, une association de producteurs nationale élabore un programme, et les associations de producteurs provinciales en dirigent la mise en œuvre, en intégrant si possible une forme de vérification par un tiers indépendant. La plupart des programmes suivent les lignes directrices du CNSAE⁸, mais les secteurs qui ont des systèmes de gestion extensive (moutons, chevaux) disent éprouver certaines difficultés avec ce modèle. La mise en œuvre a maintenant commencé dans certains

⁸ CNSAE, *Mise en œuvre des codes de pratiques : le cadre du Canada pour l'élaboration des programmes d'évaluation des soins aux animaux*, s.d. Sur Internet :

www.nfacc.ca/resources/assessment/cadre_devaluation_des_soins_aux_animaux.pdf

secteurs. Des communications intersectorielles permettraient de partager les expériences, ainsi que les méthodes et les approches efficaces.

Il est recommandé 1) que les associations nationales de producteurs dans tous les secteurs des productions animales élaborent des programmes d'évaluation des soins aux animaux, 2) que cela se fasse dans la mesure du possible en suivant le processus établi par le CNSAE pour que les programmes soient harmonisés, 3) que les secteurs partagent leur expérience des programmes d'évaluation des soins aux animaux pour faire connaître leurs succès et leurs difficultés, et 4) que les résultats des programmes d'évaluation soient communiqués dans des rapports.

18. Étendre le programme d'examen du bien-être des animaux après la ferme

Pour certains animaux, les déplacements hors de la ferme impliquent de nombreuses manipulations (chargement, déchargement, assemblage des groupes) qui peuvent avoir lieu dans des marchés aux enchères et des points de rassemblement ouverts au public. Ces manipulations et ces mélanges d'animaux soulèvent des préoccupations quant au bien-être et à la santé des animaux et à la biosécurité, surtout pour les catégories d'animaux plus vulnérables, comme les animaux de réforme ou en fin de production. En réponse à ces préoccupations, le Conseil a lancé une consultation nationale sur la prise en charge des vaches laitières de réforme pour cerner les problèmes et y trouver des solutions⁹. Il faudrait mener des examens semblables pour d'autres catégories d'animaux afin de protéger le bien-être animal et la biosécurité tout au long du processus de commercialisation.

Il est recommandé que le CNSBEAE étende son processus d'examen du bien-être animal et de la biosécurité dans le processus de commercialisation, surtout aux groupes d'animaux vulnérables.

19. Promouvoir les activités de conformité pilotées par les producteurs

Certaines des mesures d'assurance de la conformité les plus efficaces sont pilotées par les producteurs et par d'autres acteurs d'un même secteur. En voici des exemples :

- Pour certains produits soumis à la gestion de l'offre, les autorités de réglementation exigent des producteurs qu'ils se conforment aux normes de bien-être animal.
- Le réseau Alberta Livestock Protection Network – un partenariat entre Alberta Farm Animal Care, le gouvernement provincial, la SPCA de l'Alberta et d'autres organismes d'exécution – assure la communication entre les producteurs et les forces de l'ordre et fait participer les producteurs à la résolution des problèmes.
- Certaines provinces ont des lignes d'assistance téléphonique qui permettent aux producteurs ou aux personnes du public de signaler des problèmes de bien-être animal; les

⁹ CNSBEAE, *La prise en charge des vaches laitières de réforme au Canada*, 2017. Sur Internet :

[http://www.ahwcouncil.ca/pdfs/cull-cow/NFAHW%20Council Recommendation The%20Management%20of%20Cull%20Dairy%20Cows%20in%20Canada 2017 FR.pdf](http://www.ahwcouncil.ca/pdfs/cull-cow/NFAHW%20Council%20Recommendation%20The%20Management%20of%20Cull%20Dairy%20Cows%20in%20Canada%202017_FR.pdf)

producteurs peuvent se servir de ce moyen pour résoudre ce type de problèmes en s'entraïdant.

- Dairy Farmers of Ontario prêche l'exemple en communiquant avec les producteurs laitiers qui ont envoyé des animaux fragilisés à l'encan.

Ces activités représentent des démarches prometteuses susceptibles d'améliorer la conformité, d'accroître la confiance du public et de promouvoir l'autocorrection à l'intérieur d'un secteur, mais ces démarches sont limitées à quelques provinces et à quelques secteurs. Un exercice de consultation et d'inventaire s'impose pour comparer les diverses initiatives, évaluer la nécessité et la portée d'une coopération accrue entre les forces de l'ordre et les organismes de l'industrie et formuler des recommandations. En raison de ses liens avec les associations de producteurs, les organismes gouvernementaux responsables et les organismes voués au bien-être animal, le CNSAE semble être le choix logique pour mener une telle consultation.

Il est recommandé que le CNSAE fasse connaître les activités de conformité existantes pilotées par les producteurs et qu'il encourage l'extension de ces programmes à d'autres secteurs d'activité et à d'autres provinces ou territoires.

20. Étudier les options pour améliorer l'application de la réglementation sur le transport

La réglementation fédérale sur le transport des animaux s'applique à tous les animaux transportés au Canada, y compris ceux que l'on fait entrer ou sortir du pays. Il existe toutefois un sentiment très répandu que l'application du règlement est insuffisante, et qu'elle n'est pas assez uniforme d'un endroit à l'autre du pays. La situation pourrait être améliorée si les agents provinciaux étaient autorisés à appliquer le règlement fédéral sur le transport. Certaines provinces ont leur propre règlement, mais une norme plus uniforme pourrait être établie si le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux concluaient un accord, comme ceux entre l'Ontario et le Québec, pour permettre aux agents provinciaux de collaborer à l'application du règlement fédéral, ou si les règlements des provinces citaient le règlement fédéral. Le CMVC semble être le mieux placé pour offrir des directives spécialisées à ce sujet.

Il est recommandé que le CMVC, en consultant comme il se doit, examine et recommande des options pour rehausser l'efficacité et l'uniformité de la réglementation sur le transport des animaux et de son application.

11. Sommaire des recommandations

- 1. que les organismes gouvernementaux, les associations de producteurs et tous les secteurs de la production alimentaire de source animale fassent en sorte que le CNSAE dispose du financement nécessaire pour continuer à assurer un leadership national.*
- 2. que tous les organismes chefs de file en matière de bien-être animal examinent leurs besoins, en fonction de leur taille et de leur situation, et qu'ils offrent la formation nécessaire à leur personnel en place ou embauchent des personnes convenablement formées.*
- 3. que les associations nationales de producteurs facilitent la participation des industries de services concernées – dont les éleveurs sélectionneurs, les entreprises d'aliments pour animaux, les ingénieurs, les préposés aux animaux et les autorités concernées – dans le dossier du bien-être animal, que le CNSAE communique avec les organes nationaux concernés pour encourager l'implication des industries de services, et que les gouvernements s'assurent de la participation des industries de services concernées aux réformes de la réglementation.*
- 4. que le CNSBEAE mène une consultation sur les moyens efficaces d'impliquer les services médicaux et sociaux dans les cas de défaillance grave des soins aux animaux et dans les circonstances particulières comme les éclosions de maladies et les catastrophes, et sur le meilleur moyen d'obtenir ces services lorsqu'ils sont nécessaires.*
- 5. que tous les secteurs des productions animales revoient leurs programmes de financement de la recherche et trouvent des méthodes de financement coordonnées et concertées qui soient économiques tant pour le secteur que pour l'organisme de recherche.*
- 6. que le CNSBEAE s'associe avec des associations de producteurs pour encourager le financement public, par l'entremise des conseils de subvention, des gouvernements et du Partenariat canadien pour l'agriculture, de la recherche prospective et de la recherche d'intérêt général sur le bien-être animal.*
- 7. que les associations de producteurs et les autres organismes qui financent de la recherche sur les animaux d'élevage élargissent leurs priorités de financement pour inclure plus de recherche en sciences sociales, notamment sur le rôle des facteurs humains dans le bien-être animal, sur les valeurs canadiennes, sur l'utilisation des programmes d'évaluation des soins aux animaux et sur les répercussions économiques des mesures de bien-être animal.*
- 8. que les organismes gouvernementaux et tous les secteurs de la production alimentaire de source animale pourvoient les ressources financières et autres pour que les codes soient examinés tous les 5 ans et révisés au moins tous les 10 ans.*

9. que dans les versions futures des codes de pratiques, le CNSAE songe à inclure des normes pour protéger le bien-être des animaux élevés « sans antibiotiques ».

10. que les secteurs des productions animales qui n'ont pas de code de pratiques travaillent avec le CNSAE à trouver des moyens raisonnables de créer des normes appropriées.

11. que le Conseil des médecins vétérinaires en chef (CMVC) fournisse un avis sur les moyens d'en arriver à une reconnaissance plus uniforme des codes de pratiques nationaux dans les lois provinciales et territoriales sur la protection des animaux.

12. que le CMVC, en consultant comme il se doit, examine et recommande des options pour harmoniser les normes d'abattage sans cruauté à l'échelle du pays.

13. que les associations de producteurs et les organismes de vulgarisation répertorient les ressources de sensibilisation ou de vulgarisation de haute qualité portant sur le bien-être animal, notamment sur la manipulation des animaux, et que le CNSBEAE les rendent facilement accessibles, peut-être sur une page Web.

14. que tous les acteurs fassent plus d'efforts pour faire connaître le système de bien-être animal du Canada à un vaste auditoire.

15. 1) que les entreprises du commerce de détail et des services alimentaires continuent de participer au processus du CNSAE et de s'assurer que leurs critères d'achat soient éclairés et susceptibles de favoriser le bien-être animal, 2) que le CNSAE continue d'inviter les détaillants et les restaurants à participer à son processus et 3) que le Conseil canadien du commerce de détail fasse connaître le processus du CNSAE à ses membres.

16. que les gouvernements provinciaux, les associations de producteurs et les organismes voués au bien-être animal, avec la coopération de scientifiques, élaborent du matériel pédagogique adapté à la production animale à petite échelle (l'élevage urbain et de plaisance) et s'allient aux autorités municipales pour promouvoir la responsabilisation des propriétaires d'animaux.

17. 1) que les associations nationales de producteurs dans tous les secteurs des productions animales élaborent des programmes d'évaluation des soins aux animaux, 2) que cela se fasse dans la mesure du possible en suivant le processus établi par le CNSAE pour que les programmes soient harmonisés, 3) que les secteurs partagent leur expérience des programmes d'évaluation des soins aux animaux pour faire connaître leurs succès et leurs difficultés, et 4) que les résultats des programmes d'évaluation soient communiqués dans des rapports.

18. que le CNSBEAE étende son processus d'examen du bien-être animal et de la biosécurité dans le processus de commercialisation, surtout aux groupes d'animaux vulnérables.

19. que le CNSAE fasse connaître les activités de conformité existantes pilotées par les producteurs et qu'il encourage l'extension de ces programmes à d'autres secteurs d'activité et à d'autres provinces ou territoires.

20. que le CMVC, en consultant comme il se doit, examine et recommande des options pour rehausser l'efficacité et l'uniformité de la réglementation sur le transport des animaux et de son application.

12. Annexe 1. Organismes et abréviations

Le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) pilote l'élaboration des codes de pratiques, élabore le processus des programmes d'évaluation des soins aux animaux et offre un espace de dialogue sur les questions de bien-être des animaux d'élevage. C'est un organe de coordination plurilatéral dont les 27 organismes partenaires incluent l'association nationale de chaque grand secteur des productions animales et des entreprises associées (transport des animaux, abattage), les organismes voués au bien-être animal, la profession vétérinaire, le monde de la recherche et le gouvernement; le CNSAE compte aussi 21 membres associés, dont des entreprises de restauration et de vente au détail, des entreprises de santé animale et d'autres sociétés analogues.

Le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (CNSBEAE) est un organisme consultatif qui offre des conseils à des hauts fonctionnaires (fédéraux, provinciaux et territoriaux) et à l'industrie sur tous les aspects de la santé et du bien-être des animaux d'élevage, en particulier pour guider la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage. Il compte 14 membres, nommés pour leur savoir-faire dans un vaste éventail de domaines, dont la santé animale, la santé humaine, le bien-être animal, les productions animales et le gouvernement. Ses conseils portent sur la surveillance de la santé animale, les maladies émergentes, la résistance aux antimicrobiens et le bien-être animal, et il s'attache surtout aux sujets qui nécessitent une coordination entre les secteurs d'activité et les différents ordres de gouvernement.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) applique les règlements fédéraux sur le transport des animaux et sur le traitement et l'abattage sans cruauté dans les abattoirs enregistrés au palier fédéral. Elle a aussi pour mandat de veiller à ce que les animaux mis à mort en cas d'éclosions de maladies au Canada soient abattus sans cruauté, et elle participe à l'élaboration de normes nationales et internationales.

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) favorise une démarche concertée et plurilatérale pour résoudre les questions de bien-être animal, notamment en finançant les codes de pratiques, en participant à leur élaboration et en offrant un encadrement dans les dossiers liés à la réglementation, au commerce et à la coordination internationale.

Le Conseil des médecins vétérinaires en chef du Canada (CMVC), composé des vétérinaires en chef du Canada et de chaque province et territoire, offre une tribune de discussion à l'échelle intergouvernementale sur les questions de santé et de bien-être des animaux au Canada. Il préconise des politiques scientifiquement fondées sur les problèmes de santé et de bien-être des animaux, dont les zoonoses, et présente des recommandations sur la santé et le bien-être des animaux aux plus hautes instances gouvernementales et aux organismes non gouvernementaux.

Animaux Canada (autrefois la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux) est la fédération nationale des SPCA et des sociétés d'assistance aux animaux. Elle favorise les communications et la coopération entre les ONG canadiennes vouées à la protection des animaux, dont les organismes qui appliquent les lois en la matière. Animaux Canada représente aussi les organismes voués au bien-être animal dans les dossiers nationaux, y compris l'élaboration de normes.

Le Conseil canadien de protection des animaux (CCPA) est un organisme quasi réglementaire indépendant qui surveille l'utilisation des animaux à des fins scientifiques au Canada. Il établit des normes, fournit du matériel pédagogique et assure l'inspection des installations scientifiques. Ses normes s'appliquent aux animaux, dont les animaux d'élevage, utilisés pour la recherche scientifique et l'enseignement.

L'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV) assure un leadership national en matière de bien-être animal en préparant des énoncés de position étayés par la science sur les questions de bien-être animal et en élaborant des outils pédagogiques pour les vétérinaires dans des dossiers comme la prise en charge de la douleur. L'ACMV élabore aussi des normes, ou participe à leur élaboration, et offre de la formation continue sur le bien-être animal aux médecins vétérinaires.

La Coalition canadienne pour la santé des animaux (CCSA) mène un éventail de projets en lien avec la santé des animaux d'élevage, dont la gestion des urgences et les déplacements de bétail. Elle gère aussi le programme « Transport canadien d'animaux d'élevage », qui s'adresse aux camionneurs.

Les organismes vétérinaires propres à diverses espèces offrent des directives importantes, surtout en ce qui concerne les soins et la santé des animaux.

Les associations de producteurs nationales et provinciales prennent part à l'élaboration des normes, commandent et financent de la recherche, produisent du matériel pédagogique et organisent des réunions et des activités éducatives. Certaines mettent déjà en œuvre des programmes d'évaluation des soins aux animaux.

Plusieurs universités font de la recherche sur le bien-être animal, forment des leaders en offrant des cours sur le bien-être animal aux étudiants de premier cycle des programmes d'agriculture et de médecine vétérinaire, et offrent une formation approfondie en sciences et en politiques du bien-être animal au niveau postuniversitaire.

Des organismes provinciaux de soins aux animaux d'élevage existent dans plusieurs provinces. Ils assurent la communication entre les secteurs, organisent des sessions éducatives et appuient les activités de conformité.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont les autorités responsables du bien-être animal à l'intérieur de chaque province ou territoire. Toutes les provinces et la plupart des territoires ont des textes législatifs sur la protection des animaux. Certains gouvernements font directement appliquer la loi par leurs fonctionnaires, et d'autres en délèguent l'application, en tout ou en partie, à la police ou à un organisme de protection des animaux.